

Délibération 2022 / 03-01

L'an deux mil vingt-deux le vendredi dix-huit mars à onze heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Etaient absents : Mrs Cédric LECOMTE, Arnaud PICOUT.

Etaient excusés : Mrs Jean-François CHAMPEAU, Jacques FAURE et Mme France-Noëlle GIMENEZ (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU) .

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques BORD

* * * * *

LOCATION DE L'APPARTEMENT DU LOGEMENT DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE :

Monsieur le Maire :

- rappelle à ses collègues que le logement situé au 1^{er} étage de l'immeuble de la Poste, propriété de la Commune 18, rue Camille Bénassy, est vacant,
- présente la candidature de Monsieur Anthony BOGLIO et Mademoiselle Anne GIELLY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- attribue à Monsieur Anthony BOGLIO et Mademoiselle Anne GIELLY, à compter du 18 mars 2022, le logement situé au 1^{er} étage de l'immeuble de la Poste
- fixe les conditions d'occupation comme suit :
 - bail de 6 ans reconductible par tacite reconduction ;
 - bail dénonçable par le propriétaire à l'issue des 6 ans avec préavis de 3 mois ;
 - bail résiliable par le locataire avec préavis de trois mois ;
 - montant du loyer 350,00 € par mois ;
 - dépôt de garantie : un mois de loyer ;
 - charges à régler en plus du loyer : chauffage, eau, ordures ménagères, taxes diverses ;
 - état des lieux : à rédiger avant l'entrée dans les lieux.

- autorise Monsieur le Maire à signer ledit bail

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Raymond RABETEAU